

GARANTIE PIÈCES ET ACCESSOIRES

Jaguar propose une garantie pièces et accessoires distincte pour les pièces et accessoires d'origine achetés chez un réparateur agréé Jaguar.

Toutes les pièces Jaguar d'origine sont couvertes par cette garantie. Elles ont été contrôlées et approuvées par Jaguar pour les véhicules Jaguar.

Lorsqu'une pièce ou un accessoire d'origine Jaguar doit être réparé ou remplacé à la suite d'une défectuosité ou d'un vice de fabrication, la pièce ou l'accessoire est réparé ou remplacé à titre entièrement gratuit par un réparateur Jaguar agréé.

Lorsque la pièce ou l'accessoire est réparé ou remplacé au titre de la présente garantie par un réparateur Jaguar agréé, vous ne payez pas de main-d'œuvre pour ces opérations de réparation et de remplacement. Toutefois, aucune couverture des coûts de main-d'œuvre ne sera possible si la réparation ou le remplacement sont effectués par un réparateur non agréé par Jaguar.

Remarque : les pièces et accessoires Jaguar d'origine ont été spécialement conçus en conformité avec les normes de qualité et de sécurité Jaguar. Nous vous recommandons par conséquent d'utiliser uniquement des pièces et accessoires Jaguar d'origine pour votre véhicule. Notez que les pièces et accessoires qui ne sont pas d'origine n'ont été ni testés ni approuvés par Jaguar. Malgré notre surveillance constante du marché, nous ne sommes donc pas en mesure de déterminer s'ils sont adaptés et sûrs, en eux-mêmes ou lorsqu'ils sont montés sur nos véhicules Jaguar.

Tout dommage survenant à la suite de la pose de pièces et accessoires qui ne sont pas d'origine ne sera pas couvert par la garantie.

Durée de la garantie pièces et accessoires Jaguar d'origine

La garantie prend effet à la date d'achat de la pièce ou de l'accessoire et reste en vigueur pendant une période de 12 mois, ou pour la durée de vie de la pièce, ou selon la législation nationale en vigueur, la première échéance prévalant. Toutes les pièces montées lors de réparations sous garantie sont prises en charge pendant toute la durée de la période de garantie d'origine.

Remarque : les batteries et systèmes d'échappement Jaguar d'origine sont couverts par une garantie de 3 ans, sans limite de kilométrage.

ACCESSOIRES MONTÉS SUR UN VÉHICULE NEUF

Les accessoires Jaguar d'origine (sauf les cadeaux) montés par un réparateur agréé Jaguar au cours du premier mois ou des premiers 1 600 km (la première échéance prévalant), suivant la première mise en service, seront couverts par la même garantie et pour la même durée que la garantie du véhicule. Voir **17, AVANTAGES DE LA GARANTIE.**

DROITS LÉGAUX - ESPAGNE UNIQUEMENT

Conformément à la législation en vigueur relative à la protection des consommateurs et des utilisateurs, le propriétaire pourra bénéficier des droits suivants en ce qui concerne les réparations de son véhicule : les véhicules de remplacement, la fin du contrat et la compensation en cas de perte financière ou de blessure corporelle, aux conditions définies dans ladite législation.

Jaguar Land Rover Limited garantit une assistance technique satisfaisante ainsi que la fourniture des pièces de rechange pendant une période de 5 ans à compter de la date de fin de production du véhicule couvert par la garantie.